

**CENTRE REGIONAL BASSE VISION
ET TROUBLES DE L'AUDITION (CRBVTA)
12, rue du Pré Médard 86280 SAINT BENOIT
Tél. 05 49 55 21 30 crbvta@orange.fr**

Présentation générale :

Le Centre Régional Basse Vision et Troubles de l'Audition est un des établissements gérés par le Groupement de Coopération Sanitaire nommé GCS Handicap Sensoriel du Poitou-Charentes sous l'initiative de la Mutualité Française Vienne et de la Mutualité Française Anjou-Mayenne conformément à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Handicap sensoriel du Poitou-Charentes » approuvée par décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes n°2012/000572 en date du 4 juin 2012.

Troubles visuels :

Critères d'admission : avoir **une acuité visuelle inférieure à 3/10ème** et/ou un **champ de vision inférieur à 10 degrés** autour du point de fixation.

Pour être accueilli(e) au sein de l'établissement, vous devez contacter l'accueil du Centre qui vous adressera un dossier d'admission comprenant :

- une fiche administrative concernant votre situation personnelle et vos attentes (à remplir par vous et/ou votre entourage).
- une fiche médicale à compléter par votre médecin généraliste,
- une fiche ophtalmologiste à compléter par votre médecin ophtalmologiste.

Si votre demande d'admission est acceptée par le médecin du Centre, des dates du parcours d'évaluation vous seront communiquées.

Evaluations :

Au cours de cette première étape, vous rencontrez l'équipe pluridisciplinaire (Médecin ophtalmologue, orthoptiste, ergothérapeute, avjiste, opticiens, instructeur en locomotion, ;psychologue, assistante sociale,...)qui effectuera un bilan personnalisé de vos capacités visuelles. Sous la coordination du médecin, un projet de réadaptation est construit par l'équipe pluridisciplinaire et vous sera présenté pour consentement.

Rééducation/réadaptation :

La rééducation/réadaptation a pour objectif de vous permettre de retrouver une autonomie dans les gestes de la vie quotidienne. Pour cela, vous rencontrez plusieurs professionnels qui vous proposeront des séances de rééducation/réadaptation en hôpital de jour. Ces séances, à raison de 2 à 3 par demi-journées, sont échelonnées sur plusieurs semaines. La durée de votre parcours dépend du projet défini lors de l'évaluation.

Fin de parcours :

A la fin du parcours, l'équipe pluridisciplinaire rédige un bilan de fin de rééducation/réadaptation qui vous sera adressé ainsi qu'aux professionnels de santé que vous aurez désignés au préalable. Ce bilan reprend les objectifs de début et les progrès réalisés lors du parcours au Centre.

Tout au long du parcours, les psychologues et l'assistante sociale ont pour mission de prévenir la maltraitance et de promouvoir la bienveillance.

Prise en charge :

Si vous êtes assuré social, 80% des frais de séjour sont pris en charge par le régime de protection sociale ; les 20% restants, que l'on appelle le ticket modérateur, sont à votre charge ou à celle de votre mutuelle si vous en disposez ou si votre contrat le prévoit. Les frais de séjour peuvent être pris en charge à 100% par l'assurance maladie. Plusieurs situations entraînent cette exonération :

- lorsque vous êtes à 100% pour une affection de longue durée (ALD) et que l'hospitalisation au Centre est bien en rapport avec cette affection ;
- lorsque vous êtes à 100% pour toutes les prestations.